



## **DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

# BOFIP-RHO-24-0810 du 18/03/2024

Arrêté du 27 février 2024

ARRÊTÉ PORTANT DÉCHARGE COMPLÈTE D'ACTIVITÉ DE SERVICE D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE

Bureau Affectation, mobilité et carrière des A+ et A

## RÉSUMÉ

Cet arrêté porte décharge complète d'activité de service d'une inspectrice divisionnaire des Finances publiques, classe normale.

Date d'application: 01/04/2024

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

## SOMMAIRE

PARTIE 1: ARRÊTÉ PORTANT DÉCHARGE COMPLÈTE D'ACTIVITÉ DE SERVICE D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE......3

PARTIE 1: ARRÊTÉ PORTANT DÉCHARGE COMPLÈTE D'ACTIVITÉ DE SERVICE D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE





#### ARRÊTÉ

portant décharge complète d'activité de service d'une inspectrice divisionnaire des Finances publiques, classe normale

## LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

- Vu le Code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu la demande de décharge d'activité syndicale de Solidaires Finances Publiques du 1er février 2024 ;
- Vu l'avis favorable émis le 09/02/2024 par le bureau Dialogue social et réglementation de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu la demande de l'intéressée.

ARRÊTE:

Article 1: M<sup>me</sup> Odile ACCART, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, classe normale, est déchargée de service auprès de Solidaires Finances Publiques dans les conditions ci-après indiquées :

Identification			Ancienne situation		Nouvelle situation		
NOM	Prénom	Matricule SIRHIUS	CSRH	Ancienne affectation	CSRH	Nouvelle affectation	Date d'effet
ACCART	ODILE	000002296306	22	DDFIP MORBIHAN EMPLOI ADMINISTRATIF	22	DDFIP MORBIHAN MISE À DISPOSITION SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES	01/04/2024

### Article 2 : Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez :

- soit former un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication au BOFIP de la décision ;
- soit former un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente, dans les conditions fixées aux articles R 421-1 à R 421-7 du code de justice administratif, dans un délai de 2 mois, à compter de la publication au BOFIP de la décision.

En cas de recours contentieux, la juridiction compétente peut être saisie par l'application information "Télérecours citoyens" accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à qui de droit et publié au Bulletin officiel des Finances publiques, section Ressources Humaines et Organisation.

FAIT À PARIS, LE 27 FÉVRIER 2024

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION
L'INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES HORS CLASSE

CHEF DE SECTEUR DES A+
BUREAU « AFFECTATION, MOBILITÉ ET CARRIÈRE DES A+ ET A »

#### PATRICK VINCENT

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Antoine Magnant, Directeur général par intérim ISSN 2268-0756